

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 15 février 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 février 2013

2013 DDEEES 50-2° Convention de mise à disposition d'une partie du premier étage de l'ancien Couvent des Cordeliers (6e) avec l'Université Paris Descartes.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code Général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 29 janvier 2013, par lequel M. le Maire de Paris demande l'autorisation de signer la convention de mise à disposition d'une partie des locaux du premier étage de l'ancien Couvent des Cordeliers, sis 15, rue de l'Ecole de Médecine (6e) ;

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 6^e en date du 29 janvier 2013 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

M. le Maire de Paris est autorisé à signer avec l'Université Paris Descartes la convention de mise à disposition d'une partie des locaux du premier étage du Réfectoire de l'ancien Couvent des Cordeliers, sis 15, rue de l'Ecole de Médecine (6e) dont le texte est joint à la présente délibération.